

Le budget départemental : 360 millions d'euros au service du Cher

Volonté d'agir mais grandes inquiétudes : voilà l'équation à laquelle sont confrontés les élus du Cher en matière de finances. Volonté d'agir depuis 2004 pour jouer pleinement notre rôle de bouclier social et pour initier et accompagner les projets du Cher. Inquiétudes car depuis plusieurs années l'Etat a pris des décisions qui changent en profondeur les règles du jeu : aux transferts de responsabilités très insuffisamment financées, s'ajoutent des plafonnements drastiques d'une large part des recettes.

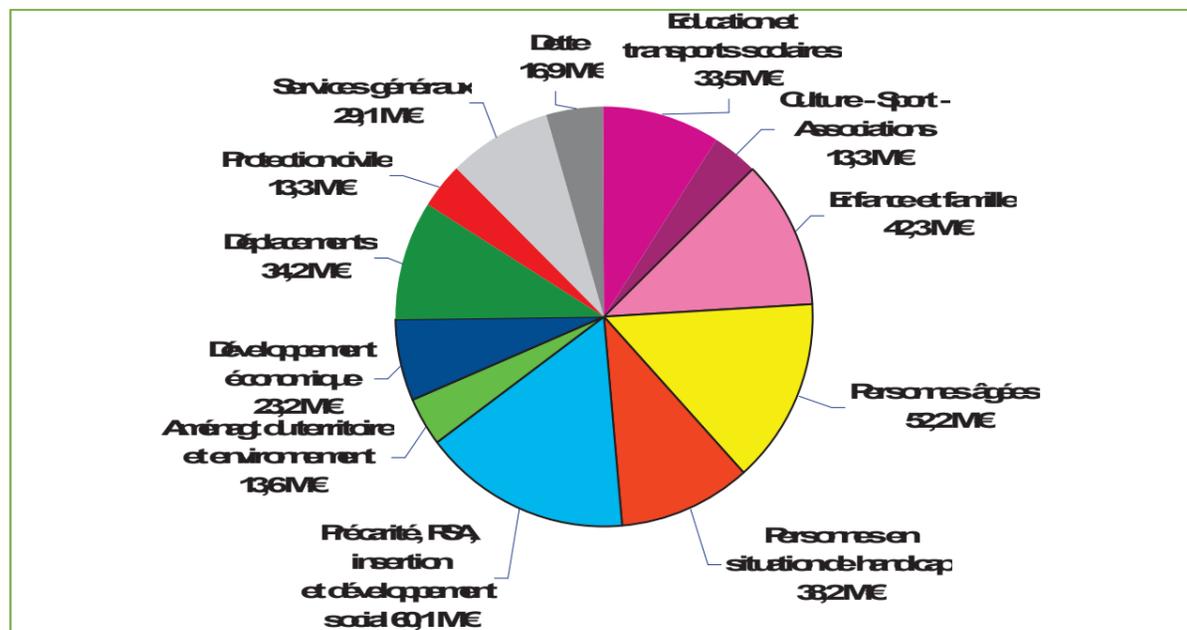
360 millions d'euros pour servir, soutenir, innover

Les 360 millions d'euros du budget départemental sont répartis sur de multiples secteurs au service des habitants du Cher et de leurs projets. Les **compétences obligatoires**, c'est-à-dire les responsabilités que les départements sont tenus d'assumer (et que personne n'assumera à leur place) représentent **l'essentiel du budget** : collèges, famille, person-

nes âgées, personnes handicapées, aides aux personnes en situation précaire et RSA, routes et transports, protection civile, environnement, archives et lecture publique. S'y ajoutent des domaines pour lesquels l'intervention du département, même si elle n'est pas obligatoire, peut avoir un effet d'entraînement déterminant : culture, enseignement supérieur, économie, tourisme, sports et vie associative, ...

Ces services sont aujourd'hui menacés.

Le budget du département (investissement et fonctionnement)



2004-2010, un Département ...

RESPONSABLE

« Le Cher qu'on aime, la vie qu'on veut ! »

Des dépenses d'investissement à un très haut niveau depuis 2004

Avec plus de 60 millions d'euros par an en moyenne de 2005 à 2010 (+ 15% par rapport à la période 2000-2004), le Conseil Général a choisi d'investir vigoureusement dans le département pour **rattraper des retards criants** pour l'accueil des usagers, des personnes âgées, des collégiens, mais aussi pour entretenir les routes, équiper le département, soutenir des projets communaux ou nationaux. Cet effort ne sera pas soutenable sans un renversement complet de l'attitude de l'Etat et un changement de stratégie financière.

Le pouvoir d'achat des habitants du Cher préservé

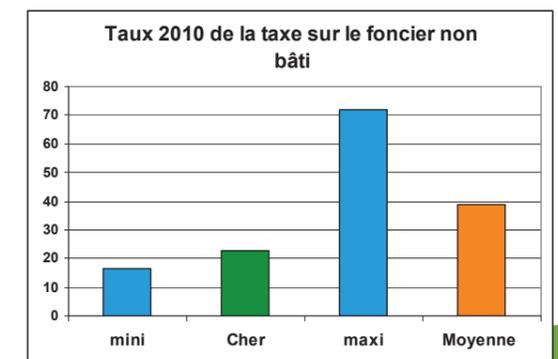
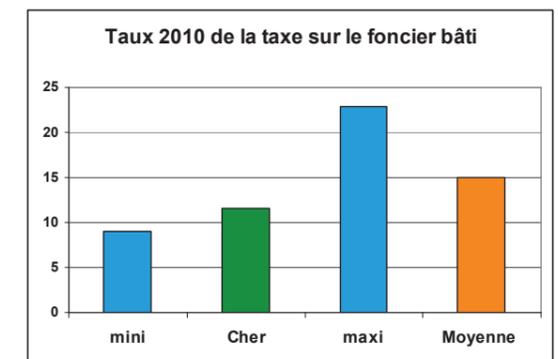
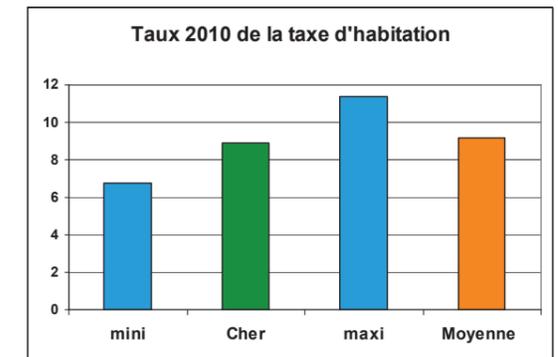
Les décisions prises ces dernières années, malgré quelques hausses d'impôts rendues inévitables par la politique nationale de la droite, ont mieux que préservé le pouvoir d'achat des habitants du Cher : **les taux de fiscalité sont restés très en-dessous de ceux des départements de même taille**. De façon globale, les habitants du Cher paient moins d'impôts que la moyenne des habitants en France.

A partir de 2011, l'impôt sur le foncier bâti restera la seule ressource fiscale directe des départements, dont ils pourront fixer le taux. Il ne représente que 15 % des ressources.

Dans le Cher, une dégradation de la situation financière amorcée par la droite

Le département a hérité en 2004 d'une situation financière dégradée par rapport aux autres départements. Un audit avait identifié un niveau d'endettement (dette / recettes réelles de fonctionnement) de plus de 60% en 2004, là où les autres départements affichaient à peine 45%. La capacité de désendettement culminait à 4,4 années pour notre collectivité comparée aux 2,7 ans pour le reste des départements cette année-là !!

Taux 2010 des impôts locaux dans les 18 départements de 250 000 à 400 000 habitants



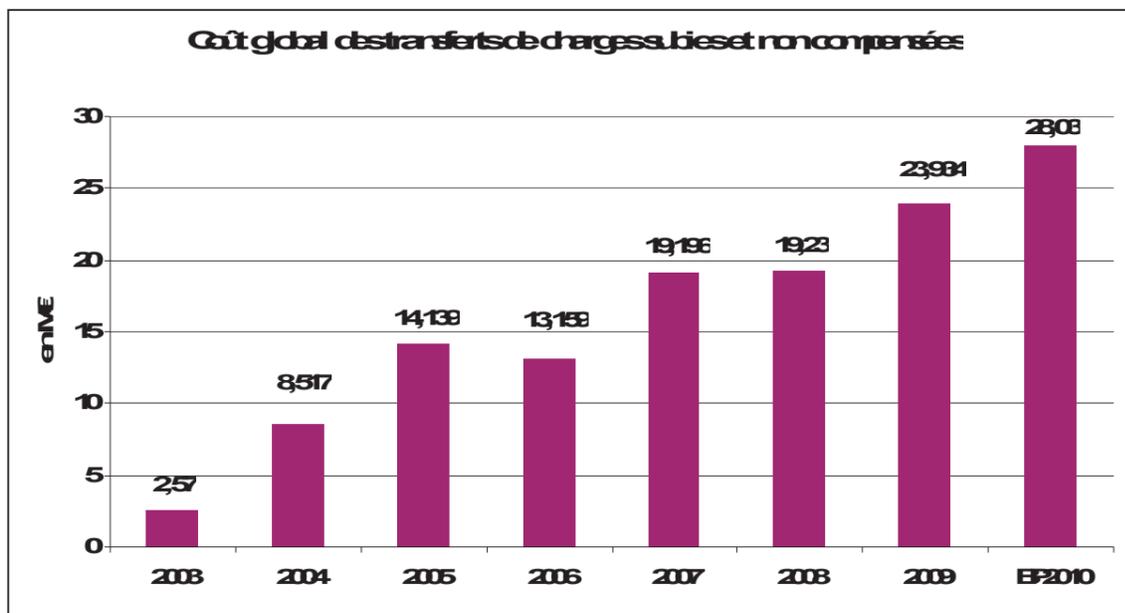
- 28 millions d'euros de charges non compensées par l'Etat pour la seule année 2010
- des impôts maintenus à un niveau très inférieur à ceux des départements de même taille
- des investissements très ambitieux depuis 2005

Plus de 20 millions d'euros de charges non compensées par l'Etat chaque année

La situation actuelle est sans commune mesure avec la période précédant les transferts de 2004, période pendant laquelle les compensations versées par l'Etat autorisaient

même les collectivités à revoir à la baisse leurs taux d'imposition.

Le **coût global des transferts de charges** (coût des nouvelles missions) non compensées est de **plus de 20M€ chaque année**, soit quasiment 10 fois plus de ce qu'il était en 2003.



Un mot d'ordre :

les allocations individuelles de solidarité doivent relever de la solidarité nationale

Avec le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées, de la Prestation de Compensation de Handicap pour les personnes handicapées et du Revenu de Solidarité Active pour les personnes privées de ressources, les **Conseils Généraux assurent un rôle de « budget annexe de la sécurité sociale »**. Aujourd'hui, tous les départements de France demandent que ces **allocations individuelles de solidarité relèvent de la solidarité nationale**. Evidemment, la droite est tentée de prévoir un financement par assurances privées ! Ce sera encore un combat à mener.

Noter que la gauche a eu exactement cette démarche que nous demandons aujourd'hui : en 1988, en créant le RMI, allocation nationale qui reprenait la mise en place d'un droit d'abord assuré par des collectivités locales ; puis en 2000, en instituant la Couverture Maladie Universelle à la place d'allocations d'aide médicale départementales. Nous sommes donc fondés à revendiquer cette évolution et crédibles pour le faire.

Pour 2011, ce sont 16,85 millions d'euros, sur ces seules allocations, que nous demandons à l'Etat.

2004-2010, un Département ...

SOLIDAIRE

« Le Cher qu'on aime, la vie qu'on veut ! »